

Acte N° 2019-10

**Le Conseil d'administration, en sa séance du 24 mai 2019,
sous la présidence de Nathalie DOMPNIER, Présidente**

- Vu** le Code de l'éducation et notamment ses articles L712-3 et R719-64,
Vu les statuts de l'Université Lyon 2, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018,

Prend l'acte suivant :

OBJET : Débat sur les orientations budgétaires.

Les membres du Conseil d'administration ont été invités à débattre sur les orientations budgétaires 2020 et sur les engagements pluriannuels, sur la base du document joint en annexe.

Fait à Lyon, le 27 mai 2019

La Présidente de l'Université Lyon 2

ACADEMIE DE LYON
UNIVERSITÉ
LUMIÈRE
LYON 2
UNIVERSITÉ DE LYON
ACADEMIE DE LYON
Pour la Présidente,
Le Directeur Général des Services
Vincent PABRE
Nathalie DOMPNIER

Le présent acte sera publié au recueil des délibérations et sur le site intranet de l'Université